

maire, nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs l'opinion de deux écrivains qui se sont occupés du participe présent et de l'adjectif verbal, et que l'on peut citer comme d'excellentes autorités.

La Harpe, dans son *Commentaire sur Racine* (tome V, p. 132), a posé en principe que le participe présent est de sa nature indéclinable. Ce principe, dit-il, est universel, soit que le verbe soit actif ou neutre, qu'il ait un régime ou qu'il n'en ait pas, et que son régime, s'il en a un, soit direct ou indirect. Mais nous avons beaucoup de verbes où le participe peut devenir adjectif verbal. Il faut observer comme un autre principe non moins imprescriptible qu'alors le participe, devenu adjectif verbal, ne peut jamais prendre de régime direct, et ne reçoit que le régime indirect. Ainsi, quoique du participe *aimant* nous ayons fait l'adjectif verbal *aimant*, *aimante*, on ne dit pas cette femme *aimante* un tel homme; mais on dira très bien une main *dégouttante* de sang. *Dégouttant*, *dégouttante* est là un adjectif verbal qui comporte le régime indirect. La raison de cette différence, c'est que, quand le participe devient adjectif verbal, il n'exprime plus une action, mais une habitude morale ou un état de choses. C'est là le caractère de l'adjectif, et c'est pour cela qu'il n'y en a point qui puisse se joindre à un autre mot sans une particule (préposition) qui exprime une relation quelconque, comme *à*, *de*, *pour*, *sur*, etc. Des exemples rendront cette règle sensible :

« L'âme *agissant* sur le corps, il en faut conclure que, etc. ; »

participes, puisqu'ils ne peuvent pas se décomposer par *qui sont renaissants*, *qui sont gémissants*, et que d'ailleurs ils expriment un acte passager, deviendront donc des adjectifs verbaux, par cela seul que l'on dirait : *en foule renaissant*, *à leur tour gémissant*? La raison et la Grammaire ne sauraient admettre une semblable subversion des principes.

— Cependant, si, comme nous l'avons vu, presque tous les participes peuvent se transformer en adjectifs verbaux, les écrivains doivent être libres de donner à leur pensée telle ou telle nuance, et de suivre au besoin les exigences de l'oreille. Si donc au lieu d'exprimer l'action on veut peindre l'état, pourquoi ne dirait-on pas que les *oppressés* sont *gémissants à leur tour*? Ce n'est pas la place du mot, mais la volonté de l'auteur qui décidera de l'accord. Nous ne dirons donc pas avec M. Bescher et les auteurs de la *Grammaire nationale*, que la place du complément adverbial, joint au participe, peut influer sur sa valeur; mais nous ferons remarquer que dans la construction de la phrase on place l'adverbe après le participe, et qu'on le met avant l'adjectif verbal. Ainsi l'on dira : *la plaine retentissant au loin*, et *au loin retentissante*; *les plaisirs renaissant en foule*, et *en foule renaissants*, etc. Laissons à la pensée le plus de latitude possible. A. L.

agissant, n'exprimant qu'une action, est ici participe. L'âme *agissante* serait une faute grossière. Pourquoi? c'est qu'*agissant*, *ante*, adjectif verbal, ne signifie qu'une habitude : c'est un homme *agissant*, c'est une tête toujours *agissante*, pour dire : c'est un homme qui a l'habitude d'agir, une tête qui a l'habitude de penser. Mais on dirait très bien : « L'air est une force *agissante* sur les corps les plus solides, *agissante* en tout sens, *agissante* par sa nature. »

De même on dirait : « Les eaux *courant* vers la mer vont s'y perdre pour en ressortir en vapeurs attirées par le soleil. » Les eaux *courantes* serait une faute; *courantes* ne se dit que des eaux qui ne sont pas stagnantes.

« Paris et les villes *environnantes* » est très exact. Les villes *environnantes* Paris, n'est plus français; il faut dire *environnant* : Le régime direct avertit que c'est ici un participe, et non un adjectif.

« La femme, *appartenant* à son mari, ne doit pas en être séparée sans causes graves. » La femme *appartenante* serait une faute; mais on dirait bien : « Un château et les terres *appartenantes*. » — « Un fait et les circonstances *dépendantes*. » — « Les femmes sont naturellement *dépendantes* de leurs maris (396), etc. »

(396) On est loin d'être d'accord sur l'emploi du mot *SÉANT*, comme adjectif ou participe. Des Grammairiens ont écrit longuement sur cet objet sans arriver à une décision unanime; mais leurs recherches et leurs dissertations ont prouvé que les cours de judicature et les sociétés savantes, auxquelles cette expression appartient principalement, emploient les unes tantôt l'adjectif, et les autres tantôt le participe.

Quant à nous, nous pensons que si l'on veut désigner la cour ou la société par le pays qu'elle habite, ou par le lieu habituel de ses séances, on doit adopter l'adjectif verbal et dire : « La cour royale *séante* à Paris. » — « La cour de justice *séante* au palais. » — « La société académique *séante* au Louvre; » parce que c'est une habitude, une manière d'être, un usage constant; mais si l'on voulait exprimer une circonstance particulière, on emploierait le participe et l'on dirait : « La cour royale de Paris *séant* ou *siégeant* à Versailles a prononcé. . . » — « La cour royale *siégeant* ou *séant* en robes rouges. » Parce que dans ce cas c'est une circonstance, c'est l'action de siéger en tel lieu ou avec tel costume que l'on veut désigner.

A l'égard du mot *APPARTENANT*, La Harpe est, comme on le voit, d'avis qu'il est des cas où il peut aussi être employé comme adjectif verbal, et alors susceptible de prendre le genre et le nombre.

Beauzée pense que dans cette phrase : « Une maison *appartenante* à Pithyus, » le

M. le comte Daru a établi pour règle que les participes présents sont une modification du verbe, et deviennent souvent des adjectifs; qu'ils peuvent être variables ou ne l'être pas, suivant qu'on les emploie comme verbes ou comme adjectifs; que de ce choix dépend celui du régime qu'on leur donne comme verbes, ou des règles auxquelles ils sont eux-mêmes soumis comme noms; mais qu'il faut bien se garder de croire que le choix entre le verbe et l'adjectif soit indifférent. — Le verbe a la propriété de marquer l'action et le temps; par conséquent, toutes les fois qu'il s'agit d'indiquer une action, le goût nous dit d'employer le participe comme verbe, et la Grammaire défend, en ce cas, de le rendre variable, mais permet de lui donner un régime. — L'adjectif, au contraire, indique un état, une qualité; en conséquence, lorsque le participe fait la fonction d'adjectif, il est assujéti lui-même aux lois auxquelles l'adjectif est soumis, c'est-à-dire qu'il est gouverné par le nominatif (sujet), et régi par le verbe.

mot *appartenante*, quoique suivi d'un régime indirect, doit être considéré comme un *pur* adjectif dérivé du verbe *appartenir*, parce que d'abord il est semblable dans sa syntaxe à beaucoup d'autres adjectifs, tels que *UTILE à la santé*, *NÉCESSAIRE à la vie*, *ENCLIN au mensonge*, etc.; ensuite parce qu'il désigne réellement l'état.

L'Académie française s'est rangée à cette opinion, puisqu'elle permet de dire :
« Les biens *appartenants* à un tel. » — « Une maison à lui *appartenante*. »

Et cette décision de l'Académie est d'autant plus fondée en raison, qu'il est évident que dans cet exemple et dans tous ceux qui sont analogues on n'a égard à aucune circonstance de temps, ce qui, d'après ce qu'on lit dans la *Grammaire générale*, t. II, page 120, distingue essentiellement les participes présents.

Féraud, dans son *Dictionnaire critique*, veut aussi que l'on puisse dire :
« Question *appartenante* à la foi; biens *appartenants* au seigneur. »

M. Bertrand, auteur d'une dissertation assez approfondie sur les participes, est d'avis que l'on doit employer le mot *appartenant* comme adjectif verbal dans cette phrase :
« Le droit d'accession, quand il a pour objet deux choses mobilières *appartenantes* à deux maîtres différents, etc. » En effet, *appartenantes* exprime l'état des choses mobilières dont il est question, et n'indique pas une circonstance accidentelle et passagère, emportant avec soi l'idée d'une action.

Enfin Voltaire a dit : « Une ville *appartenante* aux Hollandais. » — Et l'abbé Barthélemy : « Il apprit que quelques officiers de ses troupes, *appartenants* aux premières familles d'Athènes, méditaient une trahison en faveur des Parthes. »

Observez que, bien que dans toutes ces phrases le mot *appartenant* puisse se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, il a cependant été regardé comme adjectif verbal, parce que, comme nous l'avons déjà dit page 709, le raisonnement détermine si le mot en *ant* est participe ou adjectif d'une manière beaucoup plus infaillible que ce moyen grammatical.

OBSERVATION. — Malgré le principe admis et reconnu de l'indéclinabilité du participe, beaucoup d'auteurs, et surtout des poètes, se sont donné la licence d'attribuer l'accord à des mots qui ont réellement la nature du verbe; mais comme tous les participes étaient, ainsi qu'on l'a vu, autrefois variables, il n'est pas étonnant qu'il nous reste quelques traces de cet ancien usage, et qu'on lise :

Dans Boileau (épître XI) :

Et pour lier des mots si mal *s'entr'accordants*,
Prendre dans ce jardin la lune avec ses dents.

Dans le même écrivain (satire VI) :

Et plus loin des laquais. l'un l'autre *s'agaçants*,
Font aboyer les chiens et jurer les passants.

Dans Racine (*Idylle sur la paix*) :

En leur fureur de nouveau *s'oubliants*. . . .

Dans La Fontaine (*Phlémon et Baucis*) :

Moitié secours des dieux, moitié peur, se *hâtants*.

Dans le même écrivain (*les deux Perroquets, le Roi et son Fils*) :

Ces deux rivaux un jour ensemble se *jouants*.

Dans Molière (*l'École des Maris*, acte I, sc. 6) :

Et, du nom de mari fièrement se *parants*,
Leur rompent en visière aux yeux des *soupirants*.

Cependant, puisqu'il est de principe que tout mot en *ant*, par cela seul qu'il est précédé du pronom *se*, régime direct, est le participe d'un verbe pronominal, et non un adjectif verbal, ce serait à présent une faute grave que de rendre variable ce participe; la plupart des écrivains mêmes que nous venons de citer ont reconnu cette règle fondamentale.

En effet, Boileau a dit dans sa satire III :

Nos braves *s'accrochant* se prennent aux cheveux.

Régnier (satire XIII) et La Fontaine (liv. IV, fab. 12) :

. . . . Corsaires à corsaires,
L'un l'autre *s'attaquant*, ne font pas leurs affaires.

Racine, dans *Athalie*, acte I, sc. 1 :

Les morts se *ranimant* à la voix d'Elisée.

Bossuet a dit aussi : « La mémoire de la création allait *s'affaiblissant* peu à peu. » — Fénelon (*Télémaque*, liv. IV) : « En même

« temps j'aperçus l'enfant Cupidon, dont les petites ailes s'agitant
« le faisaient voler autour de sa mère. »

Participe présent, servant à former une proposition incidente.

Nous rappellerons ici une particularité que nous avons déjà signalée (voyez page 326), c'est que le partici-pe présent, dans notre langue, peut s'employer d'une manière absolue pour former une phrase incidente, et qu'il équivaut alors à un mode direct et personnel du verbe, précédé d'une locution conjonctive. Le partici-pe présent, en ce cas, peut avoir son sujet particulier indépendant du sujet de la phrase principale

*Louis en ce moment prenant son diadème,
Sur le front du vainqueur il le posa lui-même.*

(Voltaire, *Henriade*, chant VII.)

Cependant, quand le sujet des deux phrases est le même, peut-être est-il plus naturel d'omettre dans la seconde le pronom qui n'est plus nécessaire. Mais souvent les deux sujets sont distincts, et alors l'emploi absolu du partici-pe présent est encore mieux marqué :

*Cette réflexion embarrassant notre homme,
On ne dort pas, dit-il, quand on a tant d'esprit.*

(La Fontaine, *Fables*, IX, 4.)

C'est-à-dire, comme cette réflexion embarrassait notre homme, il dit, etc.

*Le faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant.*

Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.

(La Fontaine, *Fables*, VII, 1.)

Il faut ranger dans cette catégorie les locutions *Dieu aidant*, *le cas échéant*, etc. Voyez encore les exemples cités page 326. Enfin nous signalerons une autre particularité, c'est que l'adjectif verbal s'emploie quelquefois de la même façon : « Venez me voir, toute affaire cessante. » C'est-à-dire, toute affaire étant suspendue, cessante. A. L.

§ III.

Les participes *ayant*, *étant*, ne peuvent jamais devenir adjectifs verbaux, et par conséquent sont toujours invariables : « Rarement, « après plusieurs générations, des hommes hors de leur pays con-
« servent leur premier langage, même *ayant* des travaux communs,
« et vivant entre eux en société. » (J.-J. ROUSSEAU, *Essai sur l'Origine des Langues*.) — « La géographie et la chronologie *étant* les
« deux yeux de l'histoire, pour bien étudier celle-ci, il faut être
« guidé par celles-là. » (BEAUZÉE.)

Il faut excepter cependant un cas où le mot *ayant* devient un adjectif verbal, selon la définition de l'Académie, ou plutôt reste partici-pe avec un régime direct, mais se décline selon l'ancien usage. Il s'agit de deux termes de pratique, *les ayants cause*, *les ayants droits*. Voyez aux *Remarques détachées*. A. L.

§ IV.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DU GÉRONDIF.

Le partici-pe présent, qui est une des formes du verbe, s'applique indifféremment aux trois personnes.

Mais quelquefois le partici-pe présent est précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue ; et alors, par analogie avec un temps des verbes latins, on l'appelle gérondif : *EN passant*, *EN faisant*, *EN courant*.

Toutes les fois que le gérondif se trouve accompagné de la préposition *en*, il est aisé de le reconnaître, puisque c'est sa marque caractéristique ; mais lorsque cette préposition est supprimée, ce qui arrive quelquefois, c'est le sens de la phrase ou sa construction, ou bien encore l'un et l'autre qui donnent le moyen de ne pas le confondre avec le partici-pe présent.

Le premier de tous ces moyens est de voir si l'on peut, sans altérer ou sans changer le sens de la phrase, y ajouter la préposition *en* ; ainsi, par exemple, il est facile de s'apercevoir que l'on peut dire : « Je suis persuadé que, *travaillant* pendant six mois avec application, vous surpasserez beaucoup vos camarades, » aussi bien que : *je suis persuadé qu'EN travaillant pendant six mois*, etc. — D'où l'on conclura que *travaillant* est un gérondif.

Un autre moyen de reconnaître le gérondif et qui tient au sens de la phrase, c'est que le gérondif n'a rapport qu'au sujet, tandis que le partici-pe présent peut se rapporter également au sujet ou au régime. Exemple : « *En rentrant* chez moi, j'ai trouvé mon frère. » — Dans cette phrase, que la préposition *en* soit supprimée, ou qu'elle ne le soit pas, la modification ou l'état exprimé par ces mots *rentrant chez moi*, se rapportant toujours au sujet *je*, j'en conclus que *rentrant* est un gérondif.

Mais si je dis : « J'ai été chez mon frère, et je l'ai trouvé *lisant* « Virgile, » *lisant* est ici un partici-pe présent, parce qu'il exprime évidemment une action relative au régime *le*.

Il est si vrai que le gérondif exprime une action relative seulement au sujet, que l'on ne pourrait pas dire : *je l'ai rencontré en se promenant*, mais que l'on dirait très bien *en ME promenant*, et s'il y avait, *je l'ai rencontré me promenant*, *je l'ai rencontré se promenant*, et que l'on se demandât dans laquelle de ces deux phrases on peut intercaler la préposition *en*, on verrait qu'elle peut entrer dans la première et qu'elle ne le peut pas dans la seconde.

Nous verrons tout à l'heure que les meilleurs écrivains n'ont pas toujours observé cette distinction, et que souvent ils font rapporter le gérondif à un autre mot de la phrase aussi bien qu'au sujet. A. L.

Présentement que l'on connaît la nature du participe présent et du gérondif, et les moyens de distinguer l'un de l'autre, nous allons donner quelques règles générales sur leur emploi.

PREMIÈRE RÈGLE. — Quand il y a dans une même phrase plusieurs gérondifs de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la préposition *en*. « Il l'aborda *en jurant* et *blasphémant* le nom de « Dieu; » ou bien : « Il l'aborda *en jurant* et *en blasphémant* le nom « de Dieu, » sont deux phrases également correctes; mais si, au lieu de dire avec Bossuet : « Leur subtil conducteur qui, *en combattant*, *en dogmatisant*, *en mêlant* mille personnages divers, *en faisant* le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde, etc., » on disait : « Leur subtil conducteur qui, *en combattant*, *dogmatisant*, « *mêlant* mille personnages, etc., » on ne serait pas aussi correct.

Cependant on trouve des exemples de cette suppression de la particule, et nous croyons que ce n'est point une faute, car le style quelquefois y gagne en vivacité. Toutefois, plus ordinairement la particule se répète. A. L.

SECONDE RÈGLE. — Il ne faut mettre le pronom relatif *en* ni avant un gérondif, ni avant un participe présent, et ce serait mal s'exprimer que de dire : « Je vous ai mis mon fils entre les mains, *en voulant* faire quelque chose de bon, » parce qu'on ne distinguerait pas le pronom relatif *en* de la préposition *en*, et qu'on dirait toute autre chose que ce que l'on veut dire : alors, pour éviter cette équivoque, il faut *voulant en faire*.... — De même, si l'on disait : « Le prince tempère la rigueur du pouvoir, *en en partageant* les fonctions; » cette répétition choquerait l'oreille. Pour être correct il faut tourner différemment la phrase, et dire : « En partageant les « fonctions du pouvoir, le prince en tempère la rigueur. » (Wailly.)

TROISIÈME RÈGLE. — Comme le participe présent est susceptible d'exprimer, soit une action présente, soit une action passée; pour déterminer à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subordonnée, il est alors nécessaire de voir si l'action est ou présente ou passée, parce que, dans le premier cas, c'est du présent du subjonctif que l'on doit faire usage, et dans le second cas, on doit employer l'imparfait. Je dirai donc : « M^{***} désirant que je voie son « homme d'affaires avant que de commencer les poursuites, je me

« propose d'y aller cette semaine, » parce qu'il s'agit d'une action présente; mais je dirai : « M^{***} désirant que je visse son homme « d'affaires avant que de commencer les poursuites, j'ai déjà eu plusieurs entretiens avec lui, etc., » parce que là il est question d'une action passée.

Dans la première phrase, le participe présent se tourne par le présent de l'indicatif : *comme M^{***} désire*, etc.; alors le deuxième verbe a dû se mettre au présent du subjonctif.

Dans la seconde phrase, le participe présent se tourne par l'imparfait de l'indicatif : *comme M^{***} désirait*, etc.; c'est pourquoi le second verbe a dû se mettre à l'imparfait du subjonctif.

Les bons écrivains viennent fortifier ces principes.

Madame, il vous demande avec impati
Mais j'ai cru vous devoir avertir par avance;
Et, *souhaitant* surtout qu'il ne vous *surprît* pas,
Dans votre appartement j'ai retenu ses pas.

(Racine, *Bajazet*, acte III, sc. 8.)

Ici le verbe est à l'imparfait du subjonctif, parce que *souhaitant* signifie *comme je souhaitais*.

« Cependant Protésilas, ne pouvant souffrir que je ne *crusse* pas « tout ce qu'il me disait contre son ennemi, prit le parti de n'en « parler plus, et de me persuader par quelque chose de plus fort « que les paroles. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XIII.) — Là *pouvant*, participe présent, équivaut également à l'imparfait : *Ce pendant Protésilas qui ne pouvait*, etc.

Le compère aussitôt va remettre en sa place
L'argent volé, *prétendant* bien
Tout reprendre à la fois, sans qu'il y *manquât* rien

(La Fontaine, livre X, fable 5.)

Prétendant signifie *parce qu'il prétendait*.

QUATRIÈME RÈGLE. — Le gérondif se rapporte toujours au sujet de la phrase et jamais au régime. Quand on dit : *Je vous ai vu en priant Dieu*, cela signifie que c'est moi qui priais Dieu; mais si je veux signifier que c'était vous qui priiez Dieu, il faut que je me serve de l'infinitif ou du participe, et que je dise : *je vous ai vu prier* ou *priant Dieu*. La justesse de cette observation paraît dans le *Britannicus* de Racine, où le gérondif, mal placé, forme un sens équivoque. — *Mes soins*, dit Agrippine, en parlant de Claudius, dans *Britannicus* (acte IV, sc. 1),

De son fils, *en mourant*, lui cachèrent les pleurs.

II.

Est-ce Claudius, est-ce son fils qui mourait? et qu'est-ce que des soins qui cachent des pleurs en mourant? (D'Olivet.)

Une semblable faute se rencontre dans cette phrase : « En vous accordant cette faveur, c'est me procurer une véritable jouissance, » puisqu'elle ne renferme ni sujet exprimé, ni sujet sous-entendu; mais elle sera correcte si l'on dit : *En vous accordant cette faveur je me procure, etc.* (396 bis.)

Rapport régulier du Gérondif.

La maison du Seigneur, seule un peu plus ornée,
Se présente au dehors, de murs environnée;
Le soleil *en naissant* la regarde d'abord.

(Boileau, Épître VI.)

La tragédie, informe et grossière *en naissant*,
N'était qu'un simple chœur, où chacun en dansant, etc.

(Le même, *Art poét.*, ch. III.)

Enfin l'heure est venue, et la neuvième aurore

Des rayons d'un jour pur *en naissant* se colore.

(Delille, *Énéide*, liv. V.)

Dans la première colonne, le rapport se fait avec le sujet de la phrase
C'est le soleil *qui naît* et qui regarde la maison du Seigneur.
C'est la tragédie *qui naît* et qui est informe.

C'est la neuvième aurore *qui naît* et se colore des rayons d'un jour pur.

Dans la seconde colonne, le rapport du gérondif se fait contre l'analyse avec un autre substantif que le sujet, puisque *astre, ciel, biens, limier* sont les sujets, et que *en naissant, en parlant*, ne s'y rapportent pas.

(396 bis) Les mots *vu, attendu, excepté, supposé*, employés comme prépositions, se sont éloignés de leur signification primitive.

La véritable raison de l'invariabilité des mots précédents est l'ellipse du verbe *avoir* qu'on a faite dans certains cas; quand on a dit, par exemple, on massacra les habitants *excepté* les enfants, cela signifie : *ayant excepté* les enfants. C'est ainsi que l'on dit : *passé dix heures, je ne vous attendrai plus*; — *payé cent francs à M^{***}*; — *reçu de M^{***} la somme de*; pour *ayant passé dix heures; j'ai payé cent francs, etc.*

Rapport irrégulier du Gérondif.

Si son astre *en naissant* ne l'a formé poète,
Dans son génie étroit il est toujours captif, etc.

(Boileau, *Art poét.*, ch. I.)

Oui, je voudrais qu'aucun ne vous trouvât aimable,

Que le ciel *en naissant* ne vous eût donné rien.

(Molière, *Misanthr.*, IV, 3.)

Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle déçue?

Songez-vous qu'*en naissant* mes bras vous ont reçue?

(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Tout *en parlant* de la sorte,

Un limier le fait partir.

(La Fontaine, liv. VI, f. 5.)

— Cette règle est trop absolue, et nos meilleurs auteurs ne l'ont point observée. L'Académie ne la reconnaît pas non plus, puisqu'elle admet sans observation les locutions suivantes : « L'appétit vient *en mangeant*; la fortune lui vient *en dormant*. » Et qui donc s'avisera de penser que dans ces phrases c'est *l'appétit qui mange*, ou *la fortune qui dort*? Et pourtant dans la première, le gérondif n'est pas même accompagné d'un mot auquel on puisse le rattacher; dans la seconde, il se rapporte au régime indirect *lui*. De là nous tirons cette conclusion, que le gérondif peut s'employer dans toutes les phrases où le rapport sera facilement saisi par l'esprit, et que la règle, en pareil cas, c'est d'éviter l'obscurité et l'amphibologie. Nous empruntons à la *Grammaire nationale* quelques exemples à l'appui de cette opinion : « Je voudrais pouvoir vous décrire les pleurs de Jacqueline *en voyant* votre frère monter à cheval. » (M^{me} de Sévigné.) — « *En disant* ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux. » (Fénelon.) — « Ce n'est pas être malheureux que d'occuper votre pensée soit *en dormant*, soit *en veillant*. » (Molière.)

La grâce, *en s'exprimant*, vaut mieux que ce qu'on dit. (Voltaire.)

Ces exemples, qu'il serait inutile de multiplier, joints à ceux qui viennent d'être critiqués, nous prouvent que l'usage de tous les bons écrivains est de ne pas restreindre l'emploi du gérondif au seul cas où il serait en rapport avec le sujet. On peut donc les imiter, mais en se souvenant toujours que la première loi du style est la clarté. A. L.

Nous ne pouvons mieux terminer tout ce que nous venons de dire sur le participe présent et sur l'adjectif verbal qu'en réunissant dans un tableau plusieurs phrases choisies dans nos meilleurs écrivains, et dans lesquelles l'un ou l'autre sera employé. Ces exemples multipliés ne peuvent qu'être infiniment utiles à nos lecteurs, puisque, comme l'a dit J.-J. Rousseau : « Pour bien écrire il faut surtout « consulter les livres qui sont bien écrits. »